

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Mans
Le : 20/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

Excusés : M. GOIBEAU Ludovic

Absents : M. ROBIN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

2023-001 – Admission en non-valeur

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes de l'année 2022 (recettes irrécouvrables suite à un effacement de dettes) et qu'il demande l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève à 17,18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des mandats annulatifs n° 1 et 2 de l'année 2022 pour un montant de 17,18 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/01/2023
Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

